

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 03 octobre 2025

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle de la mairie le

**Jeudi 09 octobre 2025
à 20h00**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du 04 septembre 2025

1-Finances : souscription d'un emprunt

2-Finances : décision modificative n°3

3-Finances : remboursement de frais

4-Cession et achat de parcelles rue du Bois de l'Enclouse

5-Personnel : tableau des effectifs

6-Personnel : assurance complémentaire santé CDG 17

7-Personnel : cartes cadeaux de fin d'année

8-Personnel : création d'un poste contractuel d'adjoint technique à temps non complet au 1er novembre 2025

9-Mise à disposition des salles municipales - campagne élections municipales

Questions diverses

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2025

Le neuf octobre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Lyliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 octobre 2025.

Etaient présents : Mme SIGNAT Lyliane, Maire,

M. AMBERT Aymeric, M. BRUN Xavier, M. DUBREUIL David, Mme DUC Marylène, M. GALLET Jean-Michel, Mme GUILLOUT Florence, M. MARCHADIER Bruno, Mme OGER Isabelle, M. POCH Patrick.

Absent : M. CRESPIN François.

Secrétaire de séance : M. BRUN Xavier.

Approbation du compte-rendu du 04 septembre 2025

A la demande de M. Gallet est rajouté aux questions diverses-Projet participatif : « Les démarches concernant le projet avec Bouge ton Coq ont été momentanément abandonnées. »

M. GALLET Jean-Michel, fait part de son désaccord sur le rapport du dernier Conseil Municipal. Il présente à 20h20, à Madame le Maire, sa démission de son mandat de Conseiller Municipal. Il en fait lecture aux membres du Conseil et quitte la salle avant le vote relatif à l'approbation du compte-rendu.

Le Conseil Municipal est désormais composé de 10 membres.

Madame le Maire soumet ensuite à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 04 septembre 2025. Celui-ci est adopté par huit voix et une abstention

1-FINANCES : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

09.10.2025.01

Madame le Maire rappelle que le budget 2025 prévoyait la souscription d'un emprunt pour le financement des opérations d'investissement. Trois organismes bancaires ont été contactés pour faire une proposition de prêt de 200 000 €. Deux ont répondu et ont fait des offres.

Le Conseil Municipal, après les avoir étudiées et en avoir délibéré, à l'unanimité,

-- décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes

--montant : 200 000.00 €

--durée : 15 ans

--taux fixe : 3.96 %

--échéances trimestrielles constantes

--frais de dossier : 450.00 €

--- autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

2-FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°3

09.10.2025.02

Le Conseil Municipal valide la décision modificative n°3 au budget 2025 afin d'ajuster les crédits budgétaires

Objet de la dépense	Article	montant	Article/ programme	montant
Virement section investissement	65888	-3 050.00	023	3 050.00
Lave-vaisselle	021	3 050.00	2188-59	3 050.00

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

3-FINANCES : REMBOURSEMENT DE FRAIS

09.10.2025.03

Madame le Maire informe les membres du Conseil que des frais ont été engagés par un membre du Conseil pour organiser Octobre Rose et qu'il n'a pas été possible de régler par mandat administratif. Elle sollicite le remboursement de ces frais :

GUILLOUT Florence	Gilets de sécurité rose + ballons garderie-Décathlon	54.94
	Rubans roses-Sac Saintonge machines à coudre	6.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et au vu des justificatifs des dépenses présentés, décide de rembourser les frais engagés par Mme Guillout Florence.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

4-CESSION ET ACHAT DE PARCELLES RUE DU BOIS DE L'ENCLOUSE

Sujet ajourné

5-PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS

09.10.2025.05

Suite à la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au 1^{er} janvier 2026, le tableau des effectifs s'établira donc ainsi à cette même date :

Date de la délibération portant création ou modification du temps de travail	Grade		Catégorie	Effectif	Service	Temps de travail
	FILIERE ADMINISTRATIVE					
14/09/2023	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	SA1	B	1	Secrétariat	35h00/semaine
07/03/2024	Agent administratif territorial	SA2	C	1	Secrétariat	16h00/semaine
	FILIERE TECHNIQUE					
14/09/2023	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	ST4	C	1	Technique	16h00/semaine
22/10/2014	Adjoint technique territorial	ST5	C	1	Garderie-entretien locaux	10h00/semaine
24/10/2023	Adjoint technique territorial	ST7	C	1	Cantine-garderie-entretien locaux	30h10m/semaine
21/11/2024	Adjoint technique territorial	ST8	C	1	Cantine	25h30mn/semaine
11/09/2025	Adjoint technique territorial	ST9	C	1	Technique	39/00/semaine

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

6-PERSONNEL : ASSURANCE COMPLEMENTAIRE SANTE CDG 17

09.10.2025.06

Délibération pour l'adhésion à la convention de participation proposée par le CDG17 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé

Madame le Maire propose à l'assemblée

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code des assurances ;

Vu les codes de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Charente-Maritime n°DEL-2025-07/n°04 du 8 juillet 2025 attribuant la convention de participation à MNT/RELYENS

Vu la convention de participation et son contrat collectif d'assurance signée entre le CDG17 et MNT/RELYENS ;

Vu l'avis du comité social territorial : du 25 septembre 2025;

Madame le Maire, rappelle aux membres du Conseil que par délibération du 20 février 2025, le Conseil avait donné mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) pour lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation, à adhésion facultative, en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, le contrat a été attribué au groupement Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) / RELYENS.

La convention de participation prendra effet à compter du 1er janvier 2026 pour une durée maximale de 6 ans (jusqu'au 31/12/2031), prorogeable 1 an pour motif d'intérêt général.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation en santé souscrite par le CDG17.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE

--D'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance souscrit par le CDG17 auprès du groupement MNT/Relyens, pour le risque santé, à effet du 1er janvier 2026 ;

--D'accorder exclusivement une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à ladite convention de participation portant sur le risque santé ;

--De fixer le niveau de participation mensuelle brute, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, comme suit : 15.00 € par agent et par mois;

--D'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution ;

--D'inscrire au budget les crédits annuels nécessaires.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

7-PERSONNEL : CARTES CADEAUX DE FIN D'ANNEE

09.10.2025.07

Madame le Maire rappelle que la loi autorise un employeur public à verser des prestations de ce type au titre des œuvres sociales, à condition d'une circonstance précise, comme c'est le cas des fêtes de Noël.

Elle propose donc, d'attribuer une carte cadeau pour Noël aux agents en activité à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

---décide d'attribuer, en 2025, une carte cadeau de fin d'année aux agents de la commune dans les conditions suivantes :

-- carte cadeaux de 80 €, pour un agent à temps non complet, dont le temps de travail est inférieur ou égal à 17h29mn

-- carte cadeaux de 160 €, pour un agent à temps complet ou non complet, dont le temps de travail est supérieur ou égal à 17h30mn.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

8-PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET AU 1ER NOVEMBRE 2025

09.10.2025.08

Madame le Maire, rappelant la nécessité d'assurer la continuité du bon fonctionnement des services scolaires :

- propose aux membres du Conseil Municipal, de créer, au titre de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale (accroissement temporaire d'activité), pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 03 juillet 2026, un emploi non permanent, à temps non complet, sur le grade d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi non permanent, d'adjoint technique territorial, à temps non complet, du 1^{er} novembre 2025 au 03 juillet 2026.

- Temps de travail : 19h15mn/semaine

- Rémunération : 1er échelon du grade d'adjoint technique-rémunération à minima IM 366

Heures complémentaires et frais de déplacement si nécessités de service.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

9-MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES - CAMPAGNE ELECTIONS MUNICIPALES

09.10.2025.09

Dans le cadre des élections municipales 2026 à venir, la mise à disposition des salles municipales doit être prévue par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-la mise à disposition gratuite des salles municipales (salle polyvalente et cure), sous réserve de leurs disponibilités, aux candidats qui en font la demande.

Les demandes doivent être adressées par courriel à la mairie et seront traitées par ordre chronologique de réception. Le rangement et le nettoyage des salles après utilisation seront à la charge du demandeur.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Fête de la Vallée de l'Arnoult du 28 septembre : réunion de bilan avec Mme Dautry le 24 novembre 2025 à 18h30. Merci aux personnes de l'heure civique pour leur participation à cet événement ainsi qu'à MM. Didier Boiteau et Michel Dubreuil.

La Marche Octobre Rose du 05 octobre a réuni une cinquantaine de personnes et a permis de recueillir 370.00 € de dons. Le Conseil remercie les Conseillères Municipales et les agents techniques qui ont participé à la décoration du bourg.

Samedi 18 octobre 2025 : 2^{ème} édition des « 24 heures de l'Heure Civique » : mise en terre de pensées dans les jardinières dans la cour de la mairie et place de l'Eglise, et dans les pots aux quatre entrées du Bourg. Des bulbes de narcisses seront mis en terre dans les barriques dans les villages. Un appel sera lancé sur Panneau Pocket pour inviter la population à se joindre aux volontaires de l'heure civique. Accueil des participants à 9h30 avec un café.

Le devis de l'entreprise Noto pour le changement d'un velux de désenfumage de la salle polyvalente est retenu par le Conseil : 2 136.00 €.

Les travaux du parc paysagé ont commencé au début du d'octobre : nettoyage et préparation du terrain pour les plantations qui auront lieu en novembre.

Proposition de l'achat d'une remorque pour les services techniques.

Une réunion de la commission de contrôle des listes électorales est à prévoir avant la fin de l'année.

Compte-rendu de M. Poch Patrick de la réunion de rentrée scolaire du mardi 09 septembre dernier. M. Poch y représentait Mme le Maire alors absente.

Prochaines commissions : Fêtes et cérémonies : mardi 14 octobre 2025 à 18h15

Bâtiments : mardi 04 novembre 2025 à 18h30

Voirie : mardi 18 novembre 2025 à 18h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 06 novembre 2025 à 20h00.

La séance est levée à 22h15.